



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 19 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration du Préfet de la Martinique Jean-Christophe BOUVIER à la suite des faits survenus dans la nuit du 18 au 19 novembre 2022

Cette nuit, des faits d'une extrême gravité ont eu lieu lors d'une soirée organisée sur la commune du Robert. 3 victimes sont à déplorer, une femme est décédée des suites de ses blessures, deux autres personnes ont été blessées et hospitalisées au CHUM dont une dans un état grave.

Je veux adresser ma compassion la plus sincère aux martiniquaises et martiniquais touchés par ce nouveau drame et les assurer de la pleine mobilisation des services de l'Etat, sous l'autorité de Mme la procureure de la République, dans la recherche des responsables. Ces faits ne peuvent être acceptés et font l'objet d'une condamnation unanime.

La soirée organisée n'avait fait l'objet d'aucune déclaration auprès de la municipalité, interdisant de fait la prise de toute mesure de prévention en collaboration avec l'organisateur de cet événement. L'établissement a par contre été contrôlé dans le cadre du Comité départemental anti-fraude (CODAF), le jour même à 17H30. J'attends de connaître dans les prochaines heures, les conclusions de ce contrôle pour prendre les décisions de police administrative les plus adaptées.

Plus tôt dans la journée de vendredi, j'ai rencontré à ma demande successivement les propriétaires des deux établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative suite à la fusillade de Rivière Salée le 10 novembre dernier, puis les représentants des établissements festifs ainsi que ceux des sociétés de sécurité privée.

Lors du premier rendez-vous, nous avons pu revenir sur les événements de la nuit du 10 au 11 novembre et évoquer les dispositions à prendre pour limiter les risques que de tels faits se reproduisent. J'envisage, dans la continuité de ces échanges, de revenir sur la durée de la sanction prise à titre conservatoire.

Le second rendez-vous m'a permis de partager un état de la situation dans laquelle les sociétés de sécurité privée exercent leur profession, identifier les procédures d'alerte et de remontée d'informations qui permettraient aux forces de sécurité intérieure d'intervenir dans des conditions de sécurité optimum pour tous. Nous nous devons de créer, avec les responsables de ces sociétés de sécurité privée et en coordination étroite avec le Conseil national des activités de sécurité privée (CNAPS), les conditions de formation et de qualification les meilleures afin de permettre aux agents d'exercer leur métier en considération et pour la sécurité de tous.

Les établissements festifs ont été invités à solliciter rapidement de la part des forces de sécurité intérieure, la réalisation d'un diagnostic de sécurité qui leur permettra de bénéficier gratuitement des préconisations à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité de l'établissement. Il a été également rappelé l'impérieuse nécessité de respecter les règles afférentes à l'organisation des soirées, et notamment les délais de déclaration préalable, qui permettent, en amont, aux autorités de police concernées (maires et forces de sécurité) de décider des mesures adaptées à la situation.

Face à la terreur que veulent imposer ces voyous, ce n'est que par une action coordonnée de tous les acteurs concernés (organiseurs des soirées, société de sécurité privée, maires, forces de sécurité intérieure) que nous parviendrons à les neutraliser et les présenter à la justice. Il est important que chacun prenne ses responsabilités.